

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 003-26

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 février 2026, le *Règlement 003-26 Modifiant le Règlement 022-25 Relatif au droit de mutation.*

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 3 février 2026

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière